



BO N° 39 du 30 septembre 2022

COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique les demandes présentées par :

Requérant : Mauro Bertoldi à La Tzoumaz

Propriétaires : Ruth et Victor Prado Rudón à Zürich (Parcelle 8833) ; Ruth et Victor Prado Rudón à Zürich et Paola Rodriguez Parada et Dragan Milutinovic à Zürich (Parcelle 8835 et 8823)

Situation : Parcelles 8833, 8835 et 8823, folio 27, lieu-dit « Les Planches » à La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3, petits chalets

Coordonnées : 2'583'974 / 1'112'014

Objet : Agrandissement d'un chalet existant, suppression d'un étage et inscription en résidence principale avec changement partiel d'affectation (lieu de rassemblement au rez inférieur) en dérogation à la zone réservée

Requérant et auteur des plans : G. Comina SA à Verbier

Propriétaire : Fernand Favre SA à Riddes

Situation : Parcelle 319, folio 7, lieu-dit « Dessous Vellaz » à Riddes

Située en zone à bâtir : ZA, artisanale mixte

Coordonnées : 2'583'205 / 1'113'815

Objet : Modification d'ouvertures sur le projet en cours de réalisation ainsi que pose de panneaux solaires photovoltaïques et monobloc en dérogation à la zone réservée

Requérant : Frédéric Magnard à Ecublens

Propriétaires : Nathalie Magnard à Onex et Frédéric Magnard à Ecublens

Auteur des plans : Ewald Gattlen AG - Gattlen Gebäudetechnik à Visp

Situation : Parcelle 6496, folio 22, lieu-dit « La Vouatère » à La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T1, grands chalets

Coordonnées : 2'584'563 / 1'110'143

Objet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant et auteur des plans : Home Partner Constructions SA à La Tzoumaz

Propriétaire : Etruria SA à La Tzoumaz

Situation : Parcelle 4731, folio 20, lieu-dit « La Tsoume » à La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T1, grands chalets

Coordonnées : 2'584'119 / 1'110'456

Objet : Changement d'affectation d'appartement en bar à posteriori

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal, Rue du Village 2, 1908 Riddes dans un délai de trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale